



F - HABITAT :

La ville de Mulhouse mène depuis plusieurs années une politique d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine en apportant une aide financière aux propriétaires qui s'engagent à restaurer et à rénover leur patrimoine bâti.

Cette aide vise à renforcer la qualité du paysage urbain, à préserver les éléments remarquables des immeubles existants et ainsi à proposer un cadre de vie de qualité aux mulhousiens.

Les aides sont attribuées pour les travaux extérieurs : restauration de façade commerciale, ravalement, s'inscrivant dans une logique de mise en valeur du patrimoine avec utilisation de matériaux traditionnels : menuiserie bois ou aluminium, peinture et enduit minéral, ardoise naturelle, réfection traditionnelle de lucarne, ferronnerie ouvragée, réfection pierre, renaturation et création d'espace vert... ainsi que pour la mise en accessibilité de locaux commerciaux existants.

F1 – Subvention dans le cadre du dispositif de la Mise en Valeur du Patrimoine à destination des particuliers

Pour qui ? Toute personne physique ou morale qu'elle soit propriétaire, occupant ou propriétaire bailleur, ainsi que les titulaires de baux commerciaux.

Pourquoi ? Améliorer le paysage urbain tout en favorisant des travaux de qualité respectueux du style architecturale des immeubles mulhousien.

Combien ? De 15% à 30 % du montant des travaux subventionnables, plafonné à 15 000 € par dossier et par immeuble.

A quelles conditions ? D'en faire la demande avant le début des travaux, d'obtenir les autorisations nécessaires, de conformité et complétude des travaux réalisés.

Pour quand ? Les demandes peuvent se faire tout au long de l'année.

Comment ? En vous connectant à la plateforme de Subventions en ligne.

VOTRE CONTACT :

Service Urbanisme règlementaire et permis de construire : 03 89 32 68 49 ou 03 89 33 78 30

Stéphane LOCHER : stephane.locher@mulhouse-alsace.fr

Marc WEISZ : marc.weisz@mulhouse-alsace.fr